



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 7972

### Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

### Texte de la réponse

Le cabinet du ministre de l'intérieur est composé de 16 membres, nommés par arrêtés des 17 mai, 22 juin, 27 juin, 5 juillet, 30 octobre et 21 décembre 2012.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7972

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Intérieur

**Ministère attributaire :** Intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 octobre 2012](#), page 5876

**Réponse publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1950